

L.P. HOTELIER  
45 RUE LAPEYROUSE  
81200 MAZAMET

A.S. 2016/2017

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 09 novembre 2016  
N° de la séance : 1

OBJET

RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU MERCREDI 09 NOVEMBRE 2016**

Le quorum étant atteint, monsieur MIALON ouvre la séance à 18 h 00.

**1°) Adoption du compte-rendu conseil d'administration n° 5 du 28 juin 2016**

Monsieur MIALON s'assure que tous les membres ont bien reçu le compte-rendu. Sans remarques particulières, il est adopté en l'état.

**votants**

**Pour : 20 Abstentions : 1 Contre : 0**

**2°) Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur MIALON s'assure que tous les membres ont bien reçu l'ordre du jour.

**votants**

**Pour : 21 Abstentions : 0 Contre : 0**

**3°) Installation du nouveau Conseil d'Administration 2016**

Monsieur MIALON précise quel mode de fonctionnement il souhaite mettre en place ainsi que le rôle et les compétences du conseil d'administration et demande à chacun des membres de se présenter.

**4°) Constitution des différentes commissions :**  
**(voir documents joints)**

La commission permanente :

La commission permanente a la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du conseil d'administration, elle émane du Conseil d'administration, organe délibérant et peut recevoir un certain nombre de délégations.

Sa composition bien que restant tripartite est allégée et autorise une convocation plus aisée.

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 09 novembre 2016 N° de la séance : 1</p>	<p style="text-align: right;"><u>A.S. 2016/2017</u></p>
<b>OBJET</b>	<b>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</b>

<p><u>Le conseil de discipline :</u></p> <p>Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).</p> <p><u>La commission hygiène et sécurité :</u></p> <p>Elle a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,</li> <li>* Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,</li> <li>* S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,</li> <li>* Visiter tous les locaux de l'établissement,</li> <li>* Rendre des avis et faire des propositions ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans,...</li> <li>* Rechercher une méthodologie pour donner un caractère rigoureux aux avis de la commission, basée sur des critères et des indicateurs pertinents et objectifs : nombre, fréquence, nature et gravité des accidents ou des incidents, évaluation des risques,...</li> <li>* Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier,</li> </ul> <p><u>Le CESC :</u></p> <p>Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement.</p> <p><u>Le fond social lycéen :</u></p> <p>Réuni pour venir en aide à des élèves en difficulté financière.</p> <p><u>La commission éducative :</u></p> <p>Réunie par le chef d'établissement afin d'examiner la situation de l'élève dont le comportement est inadapté à la vie scolaire ou qui ne remplit pas ses obligations scolaires. Elle peut ainsi conseiller le chef d'établissement sur la sanction la plus adaptée.</p>	
--	--

L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET  <b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 09 novembre 2016</b> N° de la séance : 1	<u>A.S. 2016/2017</u>
<b>OBJET</b>	<b>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</b>

<p><b><u>5°) Dons et legs :</u></b></p> <p>Mme Perrot rappelle que deux élèves de l'établissement ont eu la possibilité de réaliser une PFMP à Atlanta. Le rectorat s'était engagé à participer aux frais du voyage. Il a versé à l'établissement la somme de 1000 Euros, à affecter aux dépenses engagées pour l'acquisition des billets d'avion.</p> <p><b>votants</b>  <b>Pour : 21 Abstentions : 0 Contre : 0</b></p> <p><b><u>6°) Contrats et conventions</u></b></p> <p>Mme Perrot présente les documents aux membres du C.A. sur lesquels figurent l'ensemble des contrats et conventions.</p> <p>Mme Tabary demande des précisions sur l'association ECTI. Mr Mialon explique qu'il s'agit de personnes retraitées qui interviennent une journée sur les T.CAP. Ils leurs font passer des simulations d'entretiens d'embauche et leurs apportent des conseils sur les attitudes, les CV et les lettres de motivation.</p> <p>Mme Perrot précise que ces contrats peuvent à tout moment être dénoncés ou renégociés.</p> <p>Mr Mialon propose aux membres sur C.A. de voter l'autorisation au Proviseur de signer ces contrats et conventions.</p> <p><b>Contrats :</b>  <b>votants</b>  <b>Pour : 21 Abstentions : 0 Contre : 0</b></p> <p><b>Conventions avec le GIP-FCIP et le CFA académique :</b></p> <p>Mme Perrot présente les deux conventions proposées par le CFA académique : la convention cadre qui précise des éléments de l'organisation pédagogique et fonctionnelle entre le GIP-FCIP, le CFA académique et le lycée, ainsi que la convention qui précise l'organisation budgétaire entre le CFA académique et le lycée.</p> <p>Mme Clastres fait la remarque que ces conventions n'étaient pas jointes aux documents préalables du C.A.</p> <p>Mme Perrot apporte des précisions sur les éléments budgétaires de la deuxième convention.</p> <p>Mr Mialon rappelle qu'au cours de l'année scolaire 2015-2016 nous sommes passés d'un CFA départemental à un CFA académique.</p>	
--	--

L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET  PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 09 novembre 2016 N° de la séance : 1	<u>A.S. 2016/2017</u>
<b>OBJET</b>	<b>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</b>

<p><b>votants</b>  <b>Convention Cadre tripartite :</b>  <b>Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 3</b></p> <p><b>Convention Bipartite pour le budget de fonctionnement :</b>  <b>Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 3</b></p> <p><b><u>7°) Tarifs 2017</u></b></p> <p>Mme Perrot présente le tableau des tarifs divers.  Seul le tarif des repas pris par les personnels au restaurant d'application a été augmenté : 0,10 d'Euros.</p> <p>Mme Perrot présente les tarifs des commensaux et hébergement.  Les augmentations proposées sont conformes aux consignes données par la Région.  Mr Maingret s'interroge sur le tarif des « repas commensaux extérieurs » qui n'augmente pas.  Le C.A. propose de lui appliquer la même augmentation que pour les autres tarifs : 5.50 à 5.60 Euros.</p> <p><b>Votants</b>  <b>Pour : 21 Abstentions : 0 Contre : 0</b></p> <p><b><u>8°) Admissions en non valeur.</u></b></p> <p>Madame Perrot demande l'admission en non valeur de créances de pension devenues définitivement irrécouvrables pour un montant total de 315.89 €.  Il s'agit de créances anciennes, d'avril à décembre 2007 et de janvier à mars 2008, d'un montant initial beaucoup plus élevé et dont une partie seulement a pu être récupérée.</p> <p><b>votants</b>  <b>Pour : 21 Abstentions : 0 Contre : 0</b></p> <p><b><u>9°) Concessions de logement</u></b></p> <p>Madame Perrot soumet à l'avis du conseil d'administration les propositions d'octroi de concessions de logement pour l'année scolaire 2017</p> <table border="1" data-bbox="119 1848 1316 2027"> <thead> <tr> <th data-bbox="119 1848 311 1892">CNAS</th> <th data-bbox="311 1848 758 1892">Type de logement et conditions financières</th> <th data-bbox="758 1848 909 1892">COP</th> <th data-bbox="909 1848 1316 1892">Type de logement et conditions financières</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="119 1892 311 2027"> PROVISEUR  GESTIONNAIRE  CPE  ARL CONCIERGE </td> <td data-bbox="311 1892 758 2027"> F4  F2 – DEROGATION  F4  F3 </td> <td data-bbox="758 1892 909 2027"> COMTE  DIMITRI </td> <td data-bbox="909 1892 1316 2027"> Studio 1<sup>er</sup> étage bâtiment 10  Loyer mensuel : 148 € révisable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 + charges </td> </tr> </tbody> </table>	CNAS	Type de logement et conditions financières	COP	Type de logement et conditions financières	PROVISEUR GESTIONNAIRE CPE ARL CONCIERGE	F4 F2 – DEROGATION F4 F3	COMTE DIMITRI	Studio 1 <sup>er</sup> étage bâtiment 10 Loyer mensuel : 148 € révisable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 + charges	
CNAS	Type de logement et conditions financières	COP	Type de logement et conditions financières						
PROVISEUR GESTIONNAIRE CPE ARL CONCIERGE	F4 F2 – DEROGATION F4 F3	COMTE DIMITRI	Studio 1 <sup>er</sup> étage bâtiment 10 Loyer mensuel : 148 € révisable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 + charges						

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 09 novembre 2016 N° de la séance : 1</p>	<p style="text-align: right;"><u>A.S. 2016/2017</u></p>
OBJET	RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

**votants**

**Pour : 21 Abstentions : 0 Contre :0**

**10°) Section d'apprentissage-clé de répartition 2016**

Madame Perrot présente une proposition de clés de répartition des dépenses à imputer sur les crédits délégués pour le fonctionnement de la section d'apprentissage sur l'exercice 2016.  
( document joint )

Madame Clastres demande à ce que les stagiaires GRETA intégrés dans les sections de CAP soient pris en compte dans le calcul des effectifs d'apprentis.  
La proposition est modifiée en conséquence.

**votants**

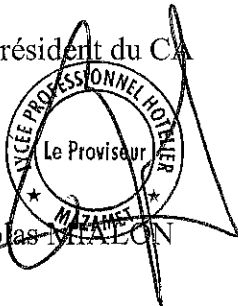
**Pour : 21 Abstentions : 0 Contre : 0**

**11°) Questions diverses**

Mr Descharmes profite de la présence d'un représentant du Conseil Régional pour faire part de ses inquiétudes sur le devenir de son poste à l'accueil et la possibilité de conserver le logement de fonction après le départ à la retraite de Madame Descharmes.

La séance est levée à 19h30

Le Président du CA



Nicolas MAALON